

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
BIBLIOTHÈQUE DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS — D. 6 25	12 47	5 50	PARIS — D. 2 30	8 30	9 30	CAHORS — D. 4 42	11 11	5 25	TOULOUSE D. 5 20	9 30	3 40	CAHORS — D. 7 40	11 30	5 10	CAPDENAC D. 7 45	11 30	5 10
Mercures. 6 41	1 14	6 6	Expres. 8 30	8 30	7 30	Sept-Ponts. 4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. 7 25	10 35	4 40	Cabessut, halte 7 45	11 40	5 18	Lamadelleine. 7 50	11 44	5 21
Parsons. 7 3	1 34	6 19	BORDEAUX. 5 45	3 15	3 15	Cieurac. 5 11	11 29	5 57	Fontenay. 7 40	10 49	4 54	Arcambal. 8 3	11 54	5 28	Toirac. 8 10	12 8	5 34
Laroch. 7 18	1 47	6 28	M.-Libos — D. 8 40	3 55	3 55	Lalhenque. 5 20	11 39	6 11	Montauban D. 7 40	10 49	4 54	Vers. 8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Castelfranc. 7 31	1 59	6 38	Funet. 8 48	3 15	3 15	Montpezat. 5 31	11 52	6 25	Albias. 7 51	10 58	5 3	Saint-Géry. 8 18	12 18	5 44	Cajarc. 8 31	12 42	5 53
Puy-Evêque. 7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac 9 1	3 28	3 16	Borredon. 5 45	12 6	6 42	Conduché. 8 34	12 55	6 3	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9
Duravel. 7 53	2 18	7 18	Duravel. 9 10	3 38	3 26	Causado. 5 55	12 16	6 56	Réalville. 8 3	11 7	5 12	St-Cirq, halte. 8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab. 8 54	1 16	6 18
Soturac-Touzac 8 6	2 29	7 32	Puy-Evêque. 9 19	3 48	3 36	Réalville. 6 5	12 25	7 8	Causado. 8 18	11 19	5 24	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte. 9 3	1 36	6 31
Funet. 8 13	2 35	7 39	Castelfranc. 9 34	4 5	5 52	Albias. 6 13	12 34	7 18	Borredon. 8 33	11 30	5 35	Colvignac, hal. 9 4	1 43	6 26	Conduché. 9 11	1 45	6 38
M.-Libos — A. 8 13	2 35	7 39	Lusach. 9 47	4 19	10 6	Fontenay. 6 22	12 43	7 28	Montpezat. 8 57	11 51	5 54	Cajarc. 9 17	1 59	6 36	Saint-Géry. 9 25	2 12	6 51
BORDEAUX. 3 51	8 11	2 40	Parnac. 9 57	4 30	10 17	Montauban, A. 6 39	1 7	7 45	Lalhenque. 9 19	12 9	6 15	Vers. 9 34	2 23	6 51	Colvignac. 9 34	2 29	7 3
PARIS. — Ar. 11 46	4 18	2 40	Mercures. 10 9	4 43	10 29	BORDEAUX. 10 40	6 05	7 45	Cieurac. 9 29	12 18	6 24	Touzac. 9 44	2 36	7 1	Arcambal. 9 44	2 46	7 9
			CAHORS — A. 10 25	5 1	10 47	TOULOUSE A. 8 25	3 55	9 41	Sept-Ponts. 9 42	12 30	6 36	Lamadelleine. 9 53	3 3	7 14	Cabessut, halte. 9 56	3 9	7 22
									CAHORS — A. 9 51	12 37	6 43	CAPDENAC A. 10 14	3 27	7 27	CAHORS — A. 10 6	3 20	7 31

Cahors, le 12 Juillet.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 juillet

### SUITE DE LA DISCUSSION DE LA LOI MILITAIRE

Une disposition additionnelle ainsi conçue : les français et naturalisés français établis dans les pays de protectorat seront soumis à la loi militaire, est adoptée.

M. le président de la commission propose de donner satisfaction à un amendement de M. Gauthier, qui astreint, suivant des conditions spéciales les musulmans d'Algérie à la loi militaire.

Cette disposition est adoptée après des observations de MM. Thomson et Michelin.

Il reste encore sur le titre 2 les tableaux d'annexés.

La commission propose de mettre sous l'autorité du ministre en cas de mobilisation les employés des postes et télégraphes. (Tableaux A).

MM. Georges Roche et le baron Reille s'y opposent.

M. le président du conseil ne s'explique pas non plus les dispositions de la commission. Il y a un inconvénient grave à mettre entre les mains du général qui dirige la défense nationale tous les grands services du pays, vous en feriez alors une sorte de dictateur, personne n'en veut dans le pays. (Applaudissements sur tous les bancs).

M. le Hérissey, au nom de la commission, insiste pour que le ministère des postes et télégraphes soit dans les mains du ministre de la guerre en cas de mobilisation.

M. le président du conseil insiste, ce serait contraire à toute espèce de principe républicain. On ne sait qui est-ce qui aura à appliquer la loi dans le pays. La rédaction de la commission est repoussée par 337 voix contre 185.

La rédaction du gouvernement est adoptée.

M. Georges Roche, propose qu'en cas de mobilisation les juges de paix et certaines catégories de magistrats soient exemptés du service.

L'amendement est repoussé.

Le titre 1<sup>er</sup> est adopté par 307 voix contre 183.

La suite de la discussion du titre 2 est renvoyée à lundi.

## INFORMATIONS

**Conseil des ministres.** — Les ministres se sont réunis, samedi, en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, a entretenu ses collègues des incidents qui se sont produits à la gare de Lyon et sur la place de la Bastille, à l'occasion du départ du général Boulanger.

M. Rouvier et M. le général Ferron se sont présentés devant la Commission du budget pour lui déclarer que le gouvernement a résolu de maintenir le projet de loi relatif à une expérience de mobilisation.

Le Conseil maintient en principe les dispositions du projet de loi relatif à l'organisation municipale de la ville de Paris, déposé en mars dernier par M. Goblet. Le gouvernement accepte le texte de ce projet à l'exception des dispositions relatives aux annulations des délibérations du Conseil municipal. M. Goblet demandait que ces annulations fussent prononcées par voie d'arrêté ministériel.

M. Fallières demandera que ces annulations soient prononcées par voie de décret, conformément à la législation actuelle.

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, a soumis à l'approbation du Conseil un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 440,000 francs, destinés à l'exécution des travaux de réparation et de conservation dans le domaine national de Versailles. M. Spuller a soumis, en outre, au Conseil un projet de loi ayant pour but d'autoriser le transfert au chapitre 1<sup>er</sup> du budget des cultes d'une somme de 15,000 francs, inscrite au chapitre 23 de ce budget.

M. de Hérédia, ministre des travaux publics, a entretenu ses collègues de la question du monument commémoratif de la Révolution française de 1789.

M. Barbe, ministre de l'agriculture, a communiqué au Conseil les règlements de l'association de garantie constituée à l'occasion de l'Exposition nationale des produits et appareils pro-

pres à la fabrication de la bière. On sait que cette exposition est organisée sous le patronage des ministres du commerce et de l'agriculture.

MM. Rouvier et Barbe ont entretenu leurs collègues de l'importation frauduleuse des bestiaux et leur circulation par la zone frontrière, ainsi que des mesures à prendre pour l'avenir.

Le Conseil a délibéré en dernier lieu sur la question des canaux du Rhône.

### Départ du général Boulanger

Paris, 9 juillet, 7 h., matin.

Le général Boulanger est parti hier soir pour Clermont-Ferrand, par le train de 8 heures 7 minutes. L'ancien ministre de la guerre est arrivé à la gare de Lyon dans une voiture découverte. Il était en civil. Son officier d'ordonnance l'accompagnait.

Tous les journaux publient des détails circonstanciés sur les incidents qui ont suivi l'entrée du général Boulanger dans la gare de Lyon. Le train n'a pu partir qu'après deux heures de retard. Cinquante mille personnes ont acclamé le général et la République. A la suite du général, la foule se précipite et l'étouffe presque. Dégagé par des agents, le général se glisse dans son wagon, mais la foule a envahi l'immense nef du railway et entouré le wagon, où sont avec lui, MM. Déroulède, Laisant, Laguerre, Vergoin, Montaud, et des représentants de la presse.

La foule, toujours augmentant, dit la Justice, envahit la gare; les locomotives s'arrêtent devant cette vague humaine, qui couvre les quais, bat les murs et monte jusqu'aux poutrelles. En avant, des groupes ont couru, bien décidés à tout faire pour retarder le départ, même pour l'empêcher. « Démission ! Démission ! » Des cris s'élevaient de tous les côtés, confus, retentissants : « A bas Ferron ! A la revue ! » M. Déroulède tente de parler : « Vive la France ! Vive Boulanger ! Vive la République ! » Les acclamations lui coupent la parole; à cinq mètres, on n'entend rien, et, au dehors, jusqu'à la Bastille, la foule, dans une clameur continue, répète : « Vive la République ! » Maintenant, le général a fini par gagner le wagon de première classe portant le numéro 6,090, M. Laisant y monte après lui, lui serre la main et se retire, entraînant un assez grand nombre de mani-

festants. Un instant, on peut croire le départ prochain.

La locomotive est amenée, seulement avec précaution, au milieu de la foule, et attelée après cent difficultés. Le signal va être donné, quand on s'aperçoit que les manifestants ont décroché les wagons, qui sont tous isolés et dans l'impossibilité d'être mis en marche. Alors, deux heures durant, c'est un va et vient d'employés qui rétablissent les chaînes d'attelage, et du public, qui les détache toujours, poussant des acclamations.

Enfin, le train paraît prêt à partir, quand, soudain, on s'aperçoit que, là-bas, dans la nuit, de place en place, devant la locomotive, des corps sont couchés sur les rails, en travers, sur une longueur de cinq cents mètres. Ce sont des manifestants qui se reposent et, en même temps, qui empêchent le train d'avancer. Vers dix heures moins un quart, le général, depuis près de deux heures dans le wagon 6,090, semble étouffer. Il se décide à en descendre et gagne à grand-peine la locomotive, sur laquelle il monte.

A ce moment, la garde républicaine à cheval pénètre par derrière sur les quais et refoule les manifestants, qui, dans un pêle-mêle indescriptible, se précipitent dehors. Une immense colonne se forme alors et, drapeaux tricolores en tête, roule vers la place de la Bastille, où l'attendent des forces considérables de police. Dispersés par les brigades centrales, les manifestants enfilent, les uns le boulevard Beaumarchais, les autres le boulevard Richard-Lenoir, d'autres encore la rue Saint-Antoine.

Jusqu'à onze heures du soir, quelques groupes de curieux persistent à stationner sur la place de la Bastille; ils sont, à différentes reprises, assez brutalement chargés par les cavaliers de la garde républicaine. Le reste des manifestants s'est peu à peu répandu dans Paris, et, jusqu'à minuit, des groupes circulent encore, poussant toujours le cri : « Démission ! Vive la République ! Vive Boulanger ! »

Clermont-Ferrand, 9 juillet.

Le train qui amenait le général Boulanger est arrivé avec deux heures de retard, par suite des incidents du départ.

Quatre cents personnes environ attendaient à la gare et ont salué l'arrivée du général par les

10 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

II

IL EST PROUVÉ QUE C'EST SOUVENT UN TORT DE POUSSER TROP LOIN UNE VENGEANCE

Tel était le rêve ambitieux que le docteur d'Hyrigoyen faisait pour son fils, les douces illusions dont il se berçait pour son avenir; mais il se gardait bien de lui en parler. Il cachait précieusement son secret au fond de son cœur, se contentant de mettre tout doucement le jeune homme sur la pente qu'il désirait lui faire suivre; convaincu qu'une fois lancé, il la suivrait tout naturellement, et sans même essayer de dévier, soit à droite, soit à gauche.

Julian était rentré depuis une quinzaine de jours dans la maison paternelle; le docteur comptait beaucoup sur la monotonie de la vie de village, dans ces montagnes abruptes, pour amener par l'ennui son fils à entrer, sans s'en douter lui-même, dans les projets qu'il méditait depuis si longtemps. Quand il verrait le jeune homme au point où il désirait l'amener, il le conduirait à

Bayonne, où il le lancerait dans un monde tout nouveau pour lui, et que sa vie parisienne lui avait laissé complètement ignorer.

Le docteur avait à Bayonne un vieil ami d'enfance, médecin comme lui, fort riche et resté veuf avec une fille charmante, alors âgée de quinze ans; c'était cette jeune fille qu'il se proposait de faire épouser à son fils. Les deux pères s'étaient tacitement entendus à ce sujet; le seul obstacle à cette union, s'il en survenait un, ne viendrait que de la volonté des enfants; bien que désirant sincèrement ce mariage, mais avant tout adorant leurs enfants, il n'entraînait nullement dans la pensée des deux pères de les contraindre à contracter une alliance dont les résultats seraient désastreux, parce qu'elle aurait été accomplie contre leur volonté.

Les choses en étaient à ce point, au moment où commence notre récit; les grands parents n'attendaient donc qu'une occasion pour commencer l'exécution de leur projet depuis si longtemps caressé.

Malheureusement, ainsi que cela arrive trop souvent pour la plupart des projets des habitants de notre pauvre monde subalterne, ce sont principalement ces projets dont la réussite paraît presque assurée qui avortent le plus misérablement.

Le docteur d'Hyrigoyen comptait sans son fils, dont il se croyait sûr; la lenteur étudiée qu'il mettait à le préparer permettait à celui-ci d'agir de son côté. Non pas qu'il soupçonnât les intentions de son père; il ne s'en doutait nullement, et peut-être aurait-il mieux valu pour le docteur qu'il les connût dès le premier jour de son arrivée dans la maison paternelle, parce que, adorant

son père, et sachant ce que celui-ci attendait de lui, il n'aurait pas renoué certaines anciennes connaissances, serait demeuré tranquillement près de son père, et se serait laissé conduire par lui; puisqu'à son retour de Paris, où il venait de passer cinq ans consécutifs sans retourner dans les Pyrénées, il revenait joyeux, sans soucis d'aucune sorte et le cœur complètement libre, du moins il le croyait.

Laisse systématiquement seul par son père, qui, sous prétexte de courses nombreuses et éloignées, partait dès le matin, soit à cheval, soit en voiture, pour ne rentrer qu'à la nuit tombante, le jeune homme, complètement inoccupé, ne tarda pas à trouver les journées d'une interminable longueur. Le temps lui pesait; il avait besoin d'air, d'exercice surtout. A vingt ans, on s'accommodait difficilement de la vie sédentaire.

Un matin, le jeune homme, penché à une fenêtre, suivait du regard son père, qui s'éloignait, à cheval, pour une course dans la montagne, lorsqu'en ramenant son regard dans un rayon plus rapproché, il aperçut un jeune montagnard qu'il crut reconnaître, bien que celui-ci fût assez éloigné. Julian, par désœuvrement, par ennui ou par toute autre cause, que nous ignorons, lança à pleine voix l'irrecencia, ce cri d'appel particulier que les Basques seuls savent moduler et qui s'entend à travers l'espace à des distances considérables.

Le montagnard s'arrêta; regarda un instant, et voyant les gestes du jeune homme, il modula à son tour l'irrecencia, et se détournant de son chemin, il se dirigea vers la maison.

Au fur et à mesure qu'il approchait, Julian le

reconnaissait mieux. Il ne s'était pas trompé, ce jeune homme était, en effet, un de ses anciens amis d'enfance; plus âgé que lui de deux ou trois ans au plus, mais avec lequel il avait joué maintes fois, et dont il avait fait son camarade de prédilection.

— Ohé Bernado ! cria-t-il, est-ce que tu ne me reconnais pas ?

— Oh ! Cerua ! cer Boza ! — Oh ! ciel ! quelle joie ! — s'écria le montagnard, en joignant les mains, c'est toi, mon Julian ! te voilà donc de retour.

— Eh, oui ! répondit celui-ci en riant; entre donc, Bernado, mon vieux camarade !

Le montagnard ne se fit pas prier; il franchit joyeusement le seuil et tomba dans les bras de son ami, qui était venu à sa rencontre.

La reconnaissance ainsi entamée, se continua, et se compléta rapidement, tout en déjeunant de compagnie; Julian avait exigé que Bernado partageât son déjeuner, ce que le montagnard avait accepté sans se faire prier.

On causa du temps passé, des anciens camarades; on révéla mille souvenirs assoupis au fond des cases secrètes de la mémoire; en somme, on parla de tout et de tous les verres en main, et en buvant à la santé des vieux amis; le nom de Denis fut prononcé par Bernado, avec les plus grands et les plus sincères éloges.

Ce nom jeté à l'improviste dans la conversation fut la trainée de poudre qui fait sauter la mine; le cœur de Julian battit sans qu'il sût pourquoi; soudain il se rappela la charmante enfant, qui pendant si longtemps avait partagé ses jeux, ses joies et jusqu'à ses douleurs d'enfant.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).



cris de : « Vive Boulanger ! » Aucun incident à signaler.

Le général Boulanger paraissait fatigué de son voyage.

On prévoit une manifestation importante pour demain, à l'occasion de l'entrée officielle.

Clermont-Ferrand, 10 juillet.

L'entrée officielle du général Boulanger a eu lieu sans incidents au milieu de nombreuses et chaleureuses acclamations.

A dix heures précises le cortège s'est mis en marche. Un peloton de gendarmes précédait le général Boulanger, qui était monté sur un superbe cheval noir. La foule, massée sur tout le parcours, principalement aux abords de la place Jaude, a acclamé et salué le commandant du 13<sup>e</sup> corps.

Le maire lui a adressé l'allocution suivante :

« Nous avons appris à connaître et à apprécier en vous le général patriote qui s'est consacré pendant son ministère à la réorganisation de l'armée. Nous voulons la paix ; mais pour que cette paix soit stable, il faut une armée forte, disciplinée et nationale. Nous saluons en vous, le général républicain, car nous sommes républicains et nous sommes attachés aux institutions libres que nous a conquises l'héroïsme de nos pères. »

Le général Boulanger, très ému, a répondu dans les termes suivants :

« Messieurs, je vous remercie de votre présence et je suis profondément touché des paroles éloquentes qu'a prononcées votre maire. Oui, je suis un français et un républicain profondément attaché aux intérêts de l'armée et à la grandeur de mon pays. L'accueil que m'a fait votre population me prouve que mes sentiments sont bien compris et qu'aucune puissance au monde ne pourrait rompre les liens qui m'unissent dès maintenant à la population clermontoise. »

On annonce une grande réception pour le 14 juillet au quartier général.

A un groupe de Clermontois le général a dit : « Votre démarche ne peut que resserrer les liens sympathiques qui m'unissent à la population. J'ai fait de la politique au ministère, mais actuellement je suis un soldat et je ne m'occuperai que de mon corps d'armée, laissant à mon successeur la tâche difficile de faire de la politique. Je suis républicain et patriote ; ma seule ambition est de voir la patrie grande et prospère. »

Voici l'ordre du jour que le général Boulanger a adressé à ses troupes :

« Appelé par un décret du président de la République, en date du 28 juin 1887, au commandement du 43<sup>e</sup> corps d'armée, je prends, à dater de ce jour, possession de mon commandement. »

« Officiers, sous-officiers et soldats, je compte sur vous comme, en toutes circonstances, vous pouvez compter sur moi. »

« Vive la France ! Vive la République ! »

« Au quartier général, »

« Signé : Général BOULANGER. »

**La manifestation de vendredi**

ET LA PRESSE

*Journal des Débats.* — Ce qui est surprenant, c'est de voir un général, un commandant de corps d'armée, figurer, comme personnage principal, dans des scènes de ce genre.

Il a eu le triomphe qu'il méritait. Il en est de plus enviables. Il a entendu retentir à ses oreilles les cris de : « A bas Grévy ! A l'Elysée ! » mêlés à ceux de « Vive Boulanger ! » et aux refrains des cafés concerts.

*Nation.* — Je suis de ceux, dit M. Dreyfus, qui

ont défendu le général Boulanger, ministre de la guerre, contre les attaques des orléanistes. Je suis de ceux qui ont le plus pleinement rendu justice à ses efforts pour réorganiser la défense nationale et pour relever le moral de l'armée et du pays. J'ai regretté de lui voir quitter le pouvoir ; mais si quelque chose pouvait diminuer ces regrets, ce serait la manifestation de vendredi. Je n'accepterai jamais, pour ma part, une situation qui nous conduit tout droit à sacrifier la liberté et le pouvoir civil aux mains d'un soldat.

*Justice.* — Quels que soient les services qu'un homme ait rendus, quels que soient ceux qu'il puisse rendre, des républicains ont pour premier devoir de ne jamais exalter à ce point un individu. C'est à l'idée, à l'idée seule, qu'ils doivent leurs hommages.

*Temps.* — Quoi ! des républicains, des démocrates ont voulu, ont failli déteiler les chevaux d'un général plein de bonne volonté, nous en sommes convaincus, mais auquel les événements n'ont pas encore permis de donner la mesure du génie qu'on lui prête ! Qu'auraient-ils fait, grand Dieu, s'il avait fait quelque chose ?

*Radical.* — Pendant deux heures, voyageurs, lettres et journaux sont restés en souffrance. La vie publique et privée a été interrompue à une tête de ligne de 250 lieues. Pourquoi ? parce que M. le général partait pour Clermont-Ferrand.

*Petit journal.* — Point de cris de haine, point de malédictions, point de menaces.

C'est en cela surtout que la soirée de vendredi, avec ses multiples manifestations, est remarquable. C'est plus que le regret d'un ministre perdu ; c'est la main tendue vers un maître.

*National.* — Seule, la Prusse peut se réjouir des scènes grotesques qui se sont passées à la gare de Lyon. Ce qui amuse les gens de désordre et les gamins fait frémir les patriotes, qui croient entendre, selon la forte expression de Victor Hugo, l'éclat de rire affreux de l'ennemi.

*Gazette de France.* — On aura beau faire des révolutions, en France, on ne changera pas le tempérament du Français, qui veut incarner ses opinions, ses idées, ses visées, dans un homme.

*Paris.* — Nous déplorons ces excès d'adoration pour un homme, fût-il le plus loyal et le plus désintéressé des soldats.

*La France militaire.* — Nous sommes les premiers à regretter ces manifestations « qui sont la négation même de la doctrine et de la tradition républicaines. »

*L'Action,* organe de M. Michelin, s'exprime ainsi : Plus de cent mille patriotes ont tenu à saluer l'ancien ministre de la guerre, qui représente, non pas comme on essaie de le faire croire, la dictature militaire, mais bien l'indépendance de la patrie et la dignité de la République vis-à-vis de l'étranger.

*L'Intransigeant.* — Plus de cent cinquante mille citoyens, massés sur son passage, ont acclamé l'ex-ministre de la guerre que les intrigues opportunistes et réactionnaires ont évincé du poste où il veillait à la sécurité de la France, réorganisant son armée et la préparant aux luttes futures.

On lit dans *le Gaulois* :

Etouffé par la trombe humaine qui manifestait en sa faveur, le général Boulanger s'est trouvé tout à coup le gosier sec.

— A boire ! à boire, par pitié ! s'est-il écrié.

La foule qui ne saurait refuser à son petit chéri, a été chercher de la bière au buffet de la gare. On a versé du pale-ale dans un verre et on a tendu ce verre au général, qui, après l'avoir vidé d'un trait,

l'amant infortuné ! La jeune fille, en proie à de violentes convulsions, se tordait dans les bras du docteur. Son visage, naguère si calme, était violemment animé. Ses yeux regardaient avec fixité dans le vide. On aurait dit qu'elle étouffait.

A cette vue, le courage de Brune se réveilla.

— Docteur ! docteur ! disait-il en essayant de l'aider ; que dois-je faire ? Ne vous suis-je pas utile ?

— Non, rien ; laissez-moi faire. Je réponds d'elle !

Le commandant. Brune et Pepito étaient dans les tortures.

Cependant les spasmes cessèrent. Melita regarda les personnes qui l'entouraient ; ses yeux s'inondèrent de larmes ; un profond soupir sortit de sa poitrine... Elle retomba presque aussitôt, comme un corps inerte dans les bras du docteur.

— C'est la première et la dernière crise, murmura celui-ci après avoir poussé doucement la jeune fille sur le lit. Cette secousse l'a brisée ; mais c'était utile. Elle dormira quelques heures et se réveillera probablement avec la fièvre. Ce sera peu de chose... Messieurs, sortons.

Une fois hors de la tente, le docteur dit en souriant à Louis Brune :

— Maintenant, je vous donne la permission de vous asseoir à son chevet. Si, à son réveil, elle ne vous connaît pas... Vous me pardonnerez de m'être trompé !

— Comment, docteur, vous croyez ? balbutia le capitaine de l'*Étincelle*.

— Rentrez et attendez.

Ses compagnons s'éloignèrent.

l'a rendu à celui des manifestants qui se trouvait le plus à sa portée.

Ce manifestant, homme d'esprit, a su, dès le premier coup d'œil apprécier qu'elle était la valeur d'un verre où le général avait trempé ses lèvres sacrées ; il a compris que c'était là un trésor inestimable... et national... et, pour le mettre en sûreté, il a été le déposer dans les caves de la Banque de France.

Qu'est-ce que le gouvernement va faire de ce verre ? M. Pelletan se propose d'interpeller le cabinet à ce sujet.

**Les manifestants de vendredi.** — Sur dix-huit individus arrêtés pendant la manifestation de vendredi, neuf ont été relâchés ; les neuf autres comparaitront devant le tribunal correctionnel, pour rébellion et outrages aux agents.

**La commission de l'armée** a adopté le projet Ferron sur la réorganisation de l'infanterie.

**Le livre jaune.** — M. Flourens, prépare un livre jaune sur les affaires égyptiennes.

**Tonkin.** — M. Bihourd, résident général au Tonkin et en Annam, qui s'était rendu dernièrement à Hué pour régler quelques affaires de service, a télégraphié au ministre des affaires étrangères qu'il était rentré à Hanoi.

**Les manifestants de Jersey.** — Les maires de Lesneven (Finistère), de St-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), de Pléneuf et de Saint-Julien (Côtes-du-Nord), sont révoqués, pour participation aux manifestations de Jersey.

**La convention égyptienne.** — Sir Drummond Wolff a reçu de Londres des instructions lui prescrivant d'ajourner son départ de Constantinople.

**Bulgarie.** — La Sobranié a refusé à l'unanimité, la démission des régents. Ceux-ci ont accepté celle des ministres et ont chargé M. Stoïloff de former un nouveau cabinet. Dix membres de la Sobranié sont envoyés au prince de Cobourg, pour le prier de se rendre immédiatement à Sofia.

**Explosion.** — On écrit de Cherbourg que la chaudière du torpilleur n° 14 a éclaté dans la nuit de samedi. Un chauffeur a été tué et deux autres blessés.

**Incendie.** — Un violent incendie a éclaté au village de Sterlin (Morbihan). 22 maisons ont été détruites par les flammes.

**Affaire Pranzini**

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est samedi qu'ont commencé, devant la cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire Pranzini.

Dès sept heures du matin, les curieux sont arrivés au Palais de Justice.

Vers dix heures et demie, à l'ouverture des portes, une poussée épouvantable se produisit et les gardes sont impuissants à contenir la foule.

Dans la salle d'audience toutes les places sont occupées. Comme toujours, il y a beaucoup de dames. Pranzini est introduit. Il s'assied au banc des accusés avec une grande assurance. Il porte la tête haute, sans forfanterie. La physionomie est ouverte et bien éclairée. L'ensemble de la personne indique une force et une énergie peu communes.

Sur la table des pièces à conviction, on voit une petite valise, un petit sac de voyage, un pardessus gris et un panier carré.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, Pranzini tient les bras croisés sur la poitrine et regarde tranquillement les jurés.

Brune resta là, debout ainsi qu'un homme épouvanté par un éclat de tonnerre, n'osant plus bouger. Cependant, lorsque ses amis furent loin, il entra dans la tente de Melita, de sa chère malade, et s'abîma dans une inquiète contemplation.

La jeune fille dormait d'un sommeil assez paisible ; par intervalles seulement, elle agitait ses bras, comme si une mouche inopportune était venue la fatiguer. Son visage reprenait, peu à peu, son teint rosé ; sa respiration devenait moins bruyante.

Agenouillé près de cet ange le capitaine adressait mentalement au ciel une prière, qu'il reportait ensuite sur son amante. L'espérance commençait à dilater son cœur... Il approchait alors ses lèvres tremblantes du front de la jeune fille.

Il se sentait presque heureux déjà. Il ne s'expliquait point cette réaction, opérée subitement en lui-même, mais il éprouvait un certain bien-être. La confiance, fée invisible, avait passé doucement les doigts sur ses yeux endoloris par les veilles ; elle répandait en lui son baume salutaire. Il croyait, désormais à la résurrection de cette âme, qu'il s'était imaginé d'avoir perdue ; il ne doutait plus de sentir avant peu battre ce cœur aimant, dont il était à jamais le maître.

Ainsi le temps s'écoulait ; et le jeune homme, radieux comme à l'approche d'un bonheur inouï, attendait en silence.

Bientôt le soleil traversa le méridien... Pour Louis Brune les heures fuyaient sous l'aile de l'espérance. Mais déjà la chaleur diminuait. La brise du soir, soulevant les rideaux de la tente, répandit sa fraîcheur sur les joues de la belle

Après la lecture de l'acte d'accusation, on fait l'appel des témoins. Un vif mouvement de curiosité se produit lorsqu'on appelle M<sup>me</sup> Sabatier. C'est une femme de haute taille, vêtue de noir, qui paraît assez vieille.

A midi, l'interrogatoire commence.

D. — Le dimanche 20 mars, on vous a arrêté à Marseille. Le commissaire vous demandait l'origine des bijoux donnés quelques instants avant à R. — Oui, monsieur.

D. — C'était un aveu. Le lendemain on trouva d'autres bijoux ayant appartenu à Marie Regnault. Vous avez encore nié impudemment. Alors les magistrats ont compris qu'il avait affaire à un assassin. Il faut que les jurés connaissent toute votre vie.

M. le président rappelle les premiers faits qui ont marqué la vie de Pranzini et ses condamnations pour vols et escroqueries. Pranzini fait un signe d'acquiescement et répond d'une voix très faible.

M. le président donne lecture d'une lettre écrite par un médecin des paquebots faisant le service d'Egypte, qui a connu Pranzini ; il donne sur lui les plus mauvais renseignements et exprime sa conviction que Pranzini est coupable.

D. — Qu'avez-vous à dire sur ces appréciations ?

R. — Rien.

D. — Ces appréciations sont sincères, le médecin a été votre ami. Vous avez été dans les Balkans ?

R. — Pendant une vingtaine de jours.

M<sup>e</sup> Demange. — La lettre du docteur Delaborde n'a pas été lue en entier ?

M. le président. — Non.

M<sup>e</sup> Demange. — C'est bien.

M. le président. — Vous avez rapporté 30,000 francs de votre expédition au Soudan. Comment avez-vous dévoré cet argent ?

R. — Je suis allé en Egypte et en Italie où j'ai perdu mon argent en spéculations de Bourse.

D. — C'est ce que je voulais vous faire dire : c'est au jeu que vous avez perdu votre argent.

M. le président rappelle à l'accusé le vol qu'il a commis à l'hôtel Caprani, à Naples, où Pranzini était avec Geissler, dont le nom servira plus tard à Pranzini. M. Caprani a écrit que Pranzini lui demanda pardon en invoquant le souvenir de sa mère, et pourtant il avait laissé soupçonner M. Geissler de ce vol.

Pranzini. — M. Caprani a été obligé de mentir.

D. — Pourquoi alors vous engagez-vous à rembourser la somme volée ?

R. — Parce que M. Caprani l'exigeait.

D. — A Bologne, vous avez habité avec votre mère, qui était dans une situation modeste, selon des renseignements qui nous sont parvenus il y a cinq jours, et qui nous sont envoyés par la police de Bologne. Vous ne voulez pas dire pourquoi vous avez été renvoyé de la Compagnie Pulmann ? C'est parce que vous aviez commis plusieurs vols ?

D. — Qu'avez-vous à dire sur les renseignements arrivés de Bologne, sur votre moralité ?

R. — Ces renseignements sont faux.

D. — A Monte-Carlo vous avez perdu de l'argent. On vous voit partout jouant ou exploitant les femmes.

L'interrogatoire continue sur les faits relatifs au séjour de Pranzini en Orient. Pranzini nie tous les faits avec animation. Nous arrivons à Paris.

D. — Où avez-vous fait connaissance de M<sup>me</sup> Sabatier ?

R. — Je ne sais ; dans un bal, je crois.

D. — Elle vous donnait de l'argent. Qui payait vos repas ?

R. — Je faisais des commissions pour les étrangers.

D. — Vous prétendez que vous aviez de l'argent, et on vous voit mendier de tous les côtés et recevoir 60 fr. de votre maîtresse qui avait engagé un bijou pour cela.

R. — J'acceptais cet argent pour ne pas détriorer mes économies. (Rires dans l'auditoire.)

D. — A bout de ressources, vous pensez à M<sup>me</sup> Regnault, qui avait de l'argent et des bijoux ; où l'avez-vous connue ?

dormeuse.

— O mon Dieu ! murmura-t-elle en entr'ouvrant les paupières.

A ces accents, Brune courba le front. Il avait peur...

— Qui êtes-vous ? dit-elle en lui touchant la tête. Suis-je éveillée ?... Suis-je bien éveillée !

La pauvre enfant tremblait, frissonnait sur sa couche. Brune se redressa.

— Melita ! s'écria-t-il, ma bien aimée !

— Louis ! Louis !... répondit la jeune fille en s'attachant à lui.

Ils ne parlaient plus : le bruit des sanglots étouffait le frôlement des lèvres ; leurs larmes se fondaient dans un embrassement délicieux...

— Laisse-moi, laisse-moi t'envelopper ainsi dans mes bras ! murmura enfin Melita. J'ai peur de te voir disparaître ainsi qu'un songe, extravagance de mon imagination...

— Tu es sauvée, mon amie !

— Oh ! oui... mais comment es-tu là ? comment y suis-je moi-même ? Il me semblait que j'allais mourir sans te faire un adieu... Ah ! je sais... Et la tendre créature cacha, en tremblant, sa tête dans le sein de son ami.

— Reste, reste ainsi dans mes bras ! lui dit Brune. Tu sauras plus tard quel miracle nous a réunis... Tu es malade, aujourd'hui.

— Sans doute, car je souffre beaucoup... mais je m'attache à la vie et ta présence suffira pour me guérir !

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

60

**Le Forban**

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XXVIII

LE CONSEIL DE GUERRE

Messieurs, je vous remercie, ajouta-t-il en se retournant vers ses officiers ; surveillez les condamnés ; que le pasteur les prépare à mourir mieux qu'ils n'ont vécu... Pour vous, mon cher Brune, vous êtes libre de revenir auprès de votre malade. Si vous le permettez, je vous y accompagnerai.

— Commandant, je suis à vos ordres, répondit celui-ci.

Sir W. Cowell et Brune s'éloignèrent de la *Danaé*. Mais comme leur canot approchait de terre, ils virent un homme qui agitait son mouchoir, semblant leur dire ainsi de venir plus vite, si c'était possible. A peine touchaient-ils la rive, que l'homme leur cria :

— Mademoiselle est bien malade ! On dit que mademoiselle va mourir !

Il y aura ainsi toujours des gens qui se chargeront de colporter, de grossir les mauvaises nouvelles.

Brune jeta un cri. Il s'élança sur la berge, suivi de près par le commandant. Tous les deux, halepants, arrivèrent enfin auprès de Melita.

Quel spectacle s'offrit alors aux regards de



R. — Un monsieur de mes amis, nommé Alfred, a vu aux Mirailons Régine de Montille avec une autre dame. Je lui suis présenté. Quelques jours après je l'ai rencontrée; elle m'a engagé à aller la voir. J'y suis allé trois ou quatre fois.

D. — Elle était connue pour ses bijoux !  
R. — Je n'en sais rien.  
D. — Vous saviez que c'était une femme légère ?  
R. — Non. Elle m'avait dit qu'elle était mariée et que son mari était absent. Je n'ai jamais eu de relations avec elle.

M. le président. — M. l'avocat général vous dira que vous connaissiez bien la situation de Marie Regnault. La nuit du 16 au 17 mars, vous l'avez assassinée pour la voler. Pranzini, asseyez-vous; je vais donner quelques explications sur Marie Regnault.

M. le président explique comment Marie Regnault était relativement réservée. Elle avait un commanditaire sérieux et deux amis. A la suite d'un désespoir d'amour, elle s'est lancée dans un autre genre de vie, qui a rendu son accès plus facile. Elle a consigné son désespoir dans des notes dont M. le président donne lecture.

D. — Etes-vous allé le 4 mars chez Bussac, coutelier, rue des Petits-Carreux ?  
R. — J'y ai laissé un petit couteau à réparer.

D. — Pour quel usage vouliez-vous le couteau que vous avez demandé ?  
R. — Un couteau ordinaire.

D. — Vous avez demandé un grand couteau en échange d'un petit couteau.  
R. — C'était pour l'usage de la maison.

D. — Vous changez de système. Vous avez dit d'abord que M<sup>me</sup> Sabatier n'avait pas vu de couteau dans votre valise; vous avez dit ne pas en avoir.

R. — Je n'ai pas nié avoir eu un couteau.

M. le président. — Vous êtes allé chez un autre coutelier et vous y avez tenu le même langage. Eh bien ! le couteau qui a servi à commettre le crime d'après l'opinion des médecins experts et celui que vous avez emporté de chez le second coutelier, sont un seul et même couteau.

M. le président. — Vous êtes allé chez un coiffeur essayer de fausses barbes et vous vous en êtes allé sans rien prendre en constatant que vous étiez connu d'un des garçons que vous aviez eu l'occasion de voir dans un restaurant.

Pranzini. — Mais, au contraire, je suis allé chez ce coiffeur parce que je savais que j'étais connu, et si je n'ai rien pris c'est que les fausses barbes ne faisaient pas mon affaire.

M. le président. — Qu'en vouliez-vous faire ?  
Pranzini. — Je voulais aller au bal de l'Opéra.

Il prétend avoir dîné au bouillon Duval et être allé au boulevard Malesherbes chez une marchande de tableaux. Il est resté dans la loge à causer jusqu'à l'extinction du gaz vers dix heures et demie ou onze heures.

M. le président. — Non, vous êtes sorti à neuf heures et demie; et puis ?  
Pranzini. — De dix heures et demie à onze heures, je suis allé faire une visite.

M. le président. — Chez qui ?  
Pranzini. — Je ne puis pas le dire.

M. le président. — C'est donc un secret professionnel ? Vous vous troublez, Pranzini, vous changez de figure.

Pranzini. — Ma conscience ne me reproche rien. (Mouvement.)

M. le président retrace rapidement la scène du crime qui a dû avoir lieu entre cinq et six heures du matin. « L'assassin c'est vous, Pranzini ! » s'écrie-t-il.

Pranzini (se frappant la poitrine par trois fois). — Non ! non ! non ! ce n'est pas moi !

M. le président. — Le 17 mars, vous êtes allé au Cirque Fernando. Dans la soirée, vous aviez fait de dangereuses confidences à M<sup>me</sup> Sabatier. Vous avez dit avoir assisté au meurtre de Marie Regnault caché dans un placard de son appartement et que vous aviez peur d'être compromis.

R. — Je n'ai pas dit cela à M<sup>me</sup> Sabatier.

D. — Alors cette femme qui vous aimait, qui avait menti pour vous sauver, voudrait vous perdre aujourd'hui ?  
R. — Je ne sais.

D. — Et comment expliquez-vous ce nom de Geissler, trouvé sur la ceinture laissée sur le lieu du crime et sur une paire de manchettes ?  
R. — Je n'ai connu ce fait que par les journaux.

D. — Que voulait dire cette dépêche que vous avez envoyée à une jeune fille américaine et qui commençait ainsi : « Hors de danger » ? Cette jeune fille croyait que vous vous étiez battu en duel, que vous aviez été blessé. Cela résulte d'une lettre que vous lui avez écrite. Pourquoi ce nouveau mensonge ? Votre duel supposé devait décider la famille de la jeune fille à consentir à votre mariage, et c'est peut-être afin de vous procurer l'argent nécessaire pour faire le voyage d'Amérique que vous avez assassiné Marie Regnault.

Avant de partir pour Marseille, vous aviez changé de coiffure, vous aviez acheté un chapeau neuf, vous aviez fait votre paquet, vous êtes allé au bureau de poste de la rue de la Paix. Que vouliez-vous y faire ?  
R. — Prendre des lettres.

D. — Vous alliez adresser un petit paquet pour Marseille avec cette suscription : « Docteur Foster, à docteur Pranzini, hôtel de Noailles, à Marseille. » C'était vous qui vous adressiez à vous-même ce paquet ?  
R. — Non, monsieur.

M. le président suit alors l'accusé à Marseille dans toutes ses démarches.

Après une suspension d'audience, M. le président insiste pour que Pranzini dise où il a passé la nuit du crime. Il lui fait remarquer qu'il est temps de parler, qu'il y va de sa vie. Pranzini persiste à garder le silence.

L'accusé se défend faiblement lorsque M. le président lui rappelle les fautes énormes qu'il a commises le lendemain du crime. « Vous perdiez la tête, Pranzini ! lui dit-il, vous disiez avoir vu les cadavres des victimes à la Morgue et ils n'y ont jamais été transportés.

Pranzini prétend n'avoir pas donné de bijoux à des filles de Marseille.

Le président. — Pranzini, vous allez réfléchir jusqu'à lundi. Vous n'oublierez pas qu'on a trouvé entre vos mains les bijoux de la victime.

Pranzini, interrompant. — Pardon, entre les mains d'une fille, pas dans les miennes.

Le président. — Vous nous donnerez lundi, le résultat de vos réflexions. Eh, mon Dieu ! j'y pense, vous nous avez dit que vous ne pouviez pas révéler le nom de la personne chez qui vous avez passé la nuit du crime. Eh bien ? si cette personne a du cœur, au nom de la justice, je lui demande de venir le dire ici ! A lundi matin, Pranzini.

Paris, 11 juillet.

M. le président reprend l'interrogatoire et invite de nouveau Pranzini à entrer dans la voie des aveux, Pranzini nie toute participation au crime qui lui est imputé. On commence l'audition des témoins dont les dépositions sont éra-santes pour l'accusé.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A l'occasion de la Fête Nationale, le Journal du Lot ne paraîtra pas jeudi.

### Fête Nationale du 14 Juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, M. le Maire de Cahors vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. — La Fête Nationale du 14 Juillet, sera annoncée par des salves de 21 coups de feu, tirées sur les Allées Fénélon, le 13 à 7 heures du soir, et le 14 à 7 heures du matin.

Art. 2. — A 8 heures du matin, il sera fait aux indigents, une distribution supplémentaire de secours, par les soins du bureau de bienfaisance.

Art. 3. — A 3 heures, des courses et jeux divers auront lieu sur la rivière du Lot, en amont du Pont-Neuf. La Lyre Cadurcienne et la Société des Sauveteurs, prêteront leur concours aux Sociétés nautiques.

A 5 heures, des jeux et amusements divers pour enfants seront organisés sur les Allées Fénélon.

Art. 4. — Les édifices municipaux, les églises paroissiales, l'hôtel-de-ville, les monuments Gambetta et des Mobiles et le square seront pavés dès le matin et brillamment illuminés à la chute du jour.

Art. 5. — Un feu d'artifice sera tiré à 9 heures, en face le Quai Ségur; à 10 heures, la musique et les tambours du 7<sup>e</sup> de ligne, donneront une retraite aux flambeaux en suivant le parcours habituel.

Une revue des troupes de la garnison sera passée sur les boulevards, à 8 h. du matin, par le général commandant la subdivision et contribuera à l'éclat de la fête.

En invitant ses concitoyens à rivaliser de zèle pour donner le plus grand éclat possible, le Maire croit devoir leur rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation, et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

Postes et télégraphes. — Le 14 Juillet, jour de la Fête nationale, rien ne sera changé à la marche des courriers; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours; mais aucun courrier arrivant après-midi ne sera mis en distribution.

De même, après-midi, les guichets seront fermés au public dans tous les bureaux exclusivement chargés du service postal.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

Légion d'honneur. — Notre compatriote M. le colonel Gras, inspecteur des manufactures de l'Etat, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

— M. Canavy, capitaine à la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie et M. Gardeur, capitaine d'infanterie hors cadre, employé au bureau de recrutement de Cahors, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Médaille militaire. — La médaille militaire vient d'être décernée aux maréchaux des logis, brigadiers et gendarmes, appartenant à la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie dont les noms suivent :

MM. Briec-Lupin, maréchal des logis chef; Valdie, maréchal des logis; Lapart, maréchal des logis; Roamps, brigadier; Bordon, brigadier; Sembel, Tinel, Cocural, gendarmes.

Lycée de Cahors. — M. Miramont, licencié ès-lettres, ancien professeur de rhétorique au collège de Pamiers, est nommé maître répétiteur (2<sup>e</sup> classe) au lycée de Cahors, en remplacement de M. Desbarats, appelé à d'autres fonctions.

Tribunal de commerce. — Le tribunal de commerce de Cahors s'est prononcé dans l'affaire intentée par MM. Garrisson et Inault, contre les administrateurs de la Société des phosphates du Sud-Ouest et du Centre et contre M. Charles Cangardel.

Il a rejeté la demande en nullité de la Société des phosphates du Sud-Ouest et du Centre et l'action intentée contre M. Charles Cangardel, commissaire de surveillance de ladite Société, et condamné Garrisson et Inault à payer à M. Cangardel la somme de 1,000 francs à titre de dommages intérêts.

Perceptions supprimées. — M. le ministre des finances vient de supprimer douze perceptions dans le département du Lot.

Les perceptions supprimées sont les suivantes : Bach, Cabrerets, Duravel, Pern, Sauzet, Assier, Antoira, Bagnac, Bédier, Camburat, Gréalou, Prudhomat.

Un arrêté ministériel réorganise les perceptions de Castelnau, Lalbenque, Lauzès, Limogne, Luzech, Montcuq, Pradines, Poy-l'Evêque, St-Géry, Bretenoux, Cajarc, Figeac, Lacapelle-Marival, Livernon, Saint-Céré, Saint-Félix et Thémines.

Subventions aux départements. — Dans le projet de loi portant répartition des fonds de subvention aux départements pour 1888, le Lot y figure pour 54,000 francs.

Capdenac. — Vendredi dernier, les frères Besse, fils d'un mécanicien employé à la gare de Capdenac, étant allés se baigner dans le Lot et s'étant aventurés trop loin, l'un d'eux, Emile, est tombé dans un gouffre où il a disparu. Son frère Octave, qui tentait de le secourir, allait partager le même sort lorsqu'il a été sauvé par le sieur Therriat, machiniste. Le cadavre du malheureux Emile Besse n'a été retrouvé qu'une demi-heure après.

Vayrac. — Un triste accident est arrivé, jeudi matin, dans cette localité.

Deux maçons, les nommés Jean Bourdet, âgé de 43 ans, et Ribeyrol, âgé de 42 ans, étaient en train d'agrandir la devanture du café Granouille, qui est faite en forme d'arcade. Au moment où l'on enlevait la pierre servant de clef de voûte, une des pierres de côté s'est détachée et est venue tomber sur une planche de l'échafaudage qu'elle a complètement brisée. Les deux malheureux ouvriers ont été précipités sur un tas de pierres qui se trouvait dessous, et Bourdet a eu le crâne fracassé; on l'a relevé presque mourant.

On lui prodigua tous les soins nécessaires; mais, cinq heures après l'accident, il rendait le dernier soupir.

Tragique événement. — Un fait vraiment sauvage et incroyable, qui a amené des conséquences terribles, est arrivé à Estrada, province de Pontevedra (Espagne).

Un petit enfant, en allant à l'école, tomba sur un oiseau sans valeur qui appartenait au maître de pension. Ce dernier, furieux, menaça de le tuer. L'enfant effrayé se sauva chez lui. Le père intervint et le maître d'école déclara que c'était une plaisanterie et que tout était oublié.

Le lendemain, l'enfant retourna à l'école et alors le maître, cédant on ne sait à quel mouvement de folie furieuse, accabla le pauvre enfant de coups de pied et de coups de poing, lui jeta une corde au cou et l'étrangla. Les autres enfants épouvantés s'enfouirent et allèrent avertir le père de la victime.

Celui-ci, fon de douleur, sortit avec un revolver et tua le maître d'école sur le coup. Pendant ce temps, la mère de la victime, avertie par le bruit, se rendit aussi dans le local. Le père, voyant venir sa femme dans l'obscurité et la prenant pour l'épouse du maître d'école, lui déchargea un coup de revolver presque à bout portant et se fit ensuite, lui-même, sauter la cervelle.

L'affaire de Saint-Denis. — Un nommé Liit, prussien d'origine, mais ayant demandé à être naturalisé français, demeurant rue Marcel à St-Denis, ayant eu une violente discussion avec un de ses voisins, nommé Léger, ce dernier, ivre de fureur, descendit dans la rue en criant :

— A bas le prussien ! mort à l'espion !

A ses cris, un rassemblement de près de quatre cents personnes se forma devant la maison, et lorsque Liit descendit quelques instants après, Léger le désignant à la foule, s'écria :

— Le voilà l'allemand.

Quelques individus entourèrent aussitôt le malheureux, le frappant à coups de pieds et de pierres, puis les de s'acharner sur leur victime qui n'en pouvait mais, ils résolurent d'aller le noyer dans le canal.

A ce moment, le secrétaire du commissaire

de police, prévenu, accourut avec quelques agents.

Ils parvinrent à dégager non sans peine le malheureux Liit et le conduisirent au commissariat.

Ce n'est que deux heures après et lorsque le rassemblement fut entièrement dissipé, que Liit a été reconduit à son domicile par des agents.

## DERNIÈRE HEURE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'ordre du jour de la séance d'hier, à la Chambre des députés appelait la discussion de l'interpellation de MM. Tony-Révillon, Camille Pelletan et Laguerre sur les menées du parti monarchiste.

Après le discours de M. Tony-Révillon, M. Laisant dit que le gouvernement a cédé à une pression extérieure pour la formation du cabinet.

M. le président du conseil fait, dans un langage ferme et énergique une déclaration qui est chaleureusement applaudie par la majorité « j'affirme dit-il à la face du pays que c'est de ma propre initiative que j'ai constitué le cabinet tel qu'il est. Je l'ai fait par respect pour le pouvoir civil, parce qu'il y avait eu à Paris 30,000 voix qui avaient manifesté sur le nom du général Boulanger. »

Et M. Rouvier ajoute : « quand un ministre a eu le malheur de voir son nom servir à une manifestation illégale, il ne doit pas rentrer dans un cabinet. Nous entendons gouverner en républicains que nous sommes avec la majorité républicaine. »

Cette déclaration pleine de franchise et de netteté a obtenu auprès de la majorité un grand et légitime succès.

Le président de la Chambre dit que, tant qu'il exercera le pouvoir, il ne laisserait pas dire que le gouvernement de la France a été constitué sous l'empire d'une pression extérieure.

Le président du conseil réclame l'ordre du jour pur et simple qui est voté par 382 voix, contre 120.

Démission de M. Floquet. — Paris, 19 juillet, 9 heures 15, soir.

Le bruit a couru dans les couloirs de la Chambre qu'à la suite de l'incident Laisant, M. Floquet, veut donner sa démission de président de la Chambre.

### BOURSE. — Cours du 11 juillet.

3 0/0 .....	81 30
3 0/0 amortissable (ancien) .....	00 00
3 0/0 id. 1884 .....	83 90
4 1/2 0/0 ancien .....	103 90
4 1/2 0/0 1883 .....	109 30

### Dernier cours du 11 juillet.

Actions Orléans .....	1,295 00
Actions Lyon .....	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0 .....	397 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) .....	281 50
Obligations Lombardes (jouissance .....	000 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) .....

## Avis aux Abonnés

Prime exceptionnelle à 1 fr. 85

A chaque abonné il est offert son Portrait peint à l'huile sur panneau acajou. Prière d'adresser sa photographie à M. LAGRIFFE fils, 6, boulevard Poissonnière, Paris et d'ajouter 1.85 en mandat-poste, pour recevoir le portrait franco à domicile. L'avantage ci-dessus n'est offert que jusqu'à la fin du mois.

**SOURDS** qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires, acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et devenez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO, qui a obtenu des milliers de cures. Preuves : A. Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiriet, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thiry Désire, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans; Eglen, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO, D<sup>r</sup> de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

## LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ies</sup>.

## Eviter les contrefaçons

# CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS  
A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Gousses-Fortes, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAIN DE FRANCE ou par mandat-poste.  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES



